

Terres 2018-2021 : Tendances en matière de gouvernance foncière

Ce document a été rédigé à l'origine en anglais et a été traduit par le logiciel en ligne DeepL.com.

Auteurs : Laurel Oettle, Pragyaa Rai, Albora Kacani, Juan Pablo Chumacero, Giulia Maria Baldinelli, Ward Anseeuw

Membres et partenaires de l'ILC qui ont contribué à ce document

Unité de mise en œuvre des projets agricoles (APIU), FIDA - Kirghizstan
Alpha Gado Boureima, Université Abdou Moumouni de Niamey - Niger
Améliorer la gouvernance de la terre, de l'eau et des ressources naturelles (AGTER) - France
Centre arabe pour le développement agricole (ACAD) - Palestine
Association for Rural Advancement (AFRA) - Afrique du Sud
Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) - Cameroun
Centro de Desenvolvimento Agroecológico Sabiá - Brésil
Comité Campesino del Altiplano (CCDA) - Guatemala
Community Land Scotland (CLS) - Écosse
Centre communautaire d'autosuffisance (CSRC) - Népal
Coordinación de ONG y cooperativas (CONGCOOP) - Guatemala
Emmanuel Mikanda, CERAMES - RDC
Environnement, ressources naturelles et développement (ERND) - RDC
FIANTSO - Madagascar
Harrison Nnoko Ngaaje, AJESH (AJEMALEBU SELF HELP) - Cameroun
Id Rais Abderrahim (expert indépendant) - Maroc
Réseau indonésien de cartographie communautaire (JKPP) - Indonésie
Initiative Prospective Agricole et Rural (IPAR) - Sénégal
Institut international pour l'environnement et le développement (IIED)
Jasil environment and development association (JASIL) et Central Asia Pastoralist Alliance (CAPA) - Mongolie
Groupe de travail sur la gouvernance foncière (LGWG) - Népal
Lentamente - Italie
Fundación TIERRA - Bolivie
Modou Dia (expert indépendant) - Sénégal
Fédération nationale des forêts et pâturages communaux d'Albanie (NFCFPA) - Albanie
Observatorio Ciudadano (OC) - Chili
Office de la topographie et du cadastre - Tunisie
Isaac Opolot, Ligue nationale de défense des terres (NLDL) - Ouganda
Oxfam Ouganda
Prayatna Samiti - Inde
Reconcile - Kenya
Red de Productores de Servicios Ambientales Asociación Civil - Mexique
Reseau des Organisations de Pasteurs et Eleveurs du Niger - Niger
Sanjaya Kumar Parichha (expert indépendant) - Inde
Thandi Mosaase, Autorité d'administration des terres (LAA) - Lesotho
Association ougandaise à base communautaire pour le bien-être des femmes et des enfants (UCOBAC) - Ouganda

Remerciements : les auteurs tiennent à remercier Daouda Thiam pour son soutien dans la finalisation de ce document.

Contrairement à la période précédente de 2015-2018, les années 2018-2022 ont été caractérisées par la prééminence d'un certain nombre de crises mondiales, affectant profondément notre planète et nos sociétés. Premièrement, depuis 2020, la pandémie de COVID-19 nous a gravement affectés dans tous les aspects de notre vie. Deuxièmement, l'urgence et l'ampleur de la crise climatique sont devenues plus tangibles. Et troisièmement, les inégalités en général et de la terre en particulier sont en hausse dans la plupart des pays. Ces crises exercent une pression importante sur les droits fonciers. Elles soulignent également le besoin urgent de changements drastiques vers un avenir plus durable, résilient et inclusif. Leur nature générale et intégrée rend plus évidente la centralité des droits fonciers et leur rôle crucial pour les surmonter.

Ce document est le deuxième d'une série, faisant suite à "[Land 2015-2018 : Trends in Land Governance](#)", qui a fait le point sur les changements intervenus dans la gouvernance foncière entre les Forums fonciers mondiaux (FFG) tenus à Dakar en 2015 et à Bandung en 2018. La méthodologie des articles de cette série est basée sur les contributions des membres et partenaires de la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC), soumises en réponse à un appel ouvert et complétées par les auteurs, le cas échéant, par des données supplémentaires et des sources documentaires. Le présent document s'appuie sur 34 contributions de membres et partenaires de l'ILC, couvrant un total de 24 pays¹ dans différentes régions.² Bien que les auteurs reconnaissent la richesse et la diversité des contributions, ce document ne peut prétendre dresser un tableau complet de la gouvernance foncière au cours des quatre dernières années. Il présente toutefois une vue d'ensemble intéressante et constitue une base de discussion pour le FGL et au-delà.

Les contributions font apparaître quatre aspects principaux, regroupés en trois sections dans ce document. Il est évident que des progrès sont réalisés en matière de gouvernance foncière centrée sur les populations (section 1). Cependant, les nombreuses crises rendent certains défis existants plus aigus, et de nouveaux défis apparaissent également (Section 2). Il est également évident que les droits fonciers sont de moins en moins considérés comme des questions isolées, mais qu'ils sont intégrés dans des crises mondiales plus larges, telles que le changement climatique et les systèmes alimentaires non durables, ce qui souligne le caractère central des droits fonciers pour une planète plus durable, résiliente et inclusive. Comme le montrent les contributions, cet ancrage et les crises actuelles conduisent à des mobilisations accrues au sein et en dehors de la communauté foncière (section 3).

Section 1 : Vers une gouvernance foncière centrée sur les populations

Malgré les défis persistants et les nouvelles pressions exercées sur les terres, les contributions à ce document mettent en lumière les réussites et les progrès accomplis vers une gouvernance foncière

centrée sur les personnes dans des contextes spécifiques. Les crises sanitaires, climatiques et d'inégalité qui affectent actuellement notre planète ont exercé une pression supplémentaire sur les défis liés à la terre ; elles ont également - en raison des urgences qu'elles rendent visibles - accéléré les réponses et les actions indispensables en ce qui concerne la terre et les droits fonciers.

Les droits fonciers des autochtones et des communautés ont bénéficié d'une attention et d'une reconnaissance accrues.

Bien qu'à l'échelle mondiale, cinq milliards d'hectares de terres restent non protégés et vulnérables à l'accaparement des terres (Oxfam International, ILC et RRI, 2016) et que seulement 10 % des terres dans le monde soient légalement reconnues comme appartenant aux peuples autochtones et aux communautés locales (IPLC), la nécessité de droits fonciers pour ces communautés est de plus en plus reconnue.

Les contributeurs ont fait état d'une action accrue pour garantir les droits fonciers des IPLC. Plusieurs contributions, en particulier d'Afrique, ont souligné les progrès réalisés, notamment en matière de documentation des droits fonciers et d'enregistrement des droits collectifs. L'expérience de l'Ouganda³ met en évidence les efforts croissants pour un changement de politique afin de sécuriser les droits fonciers des IPLC. Au Kenya,⁴ après des années de plaidoyer sur l'importance des terres de parcours, une stratégie de gestion des terres de parcours a été développée en 2021, qui reconnaît l'importance des droits fonciers des communautés pastorales.

Dans le même temps, d'importantes révisions constitutionnelles et juridiques sont mises en œuvre pour faire respecter les droits fonciers des IPLC, en demandant aux gouvernements de rendre des comptes en cas d'échec, et même en inversant des cas de perte de terres. En Afrique du Sud, par exemple, la Haute Cour a rendu un jugement novateur⁵ concernant un Land Trust sous le roi Zulu, déclarant que la conversion des droits de tenure coutumière en baux à loyer était inconstitutionnelle. La Cour a statué que les personnes vivant sur ces terres coutumières en étaient les "véritables propriétaires bénéficiaires".⁶ Il existe également de nombreux exemples de communautés qui ont repris le contrôle de leurs terres après l'introduction de lois et de politiques davantage axées sur les personnes ou après la victoire dans des luttes juridiques de plusieurs années.⁷ Le cas du Chili mérite une attention particulière pour l'inclusion des IPLC dans l'élaboration d'une nouvelle Constitution - un processus stratégique qui pourrait changer la manière dont les terres sont gérées et les droits autochtones et territoriaux garantis dans la pratique.⁸

Ces tendances de reconnaissance des droits fonciers et des territoires des IPLC ont été renforcées lors du sommet de la COP26 à Glasgow en novembre 2021, où plusieurs pays et grands donateurs ont promis un montant combiné de 1,7 milliard de dollars pour soutenir les droits fonciers forestiers des IPLC, reconnaissant ainsi le rôle crucial que jouent les IPLC dans la protection de la biodiversité. Par cette promesse, ils ont reconnu que la sécurisation et la protection des droits des IPLC peuvent contribuer à sauvegarder nos forêts tropicales (Tseng et al., 2021), permettant ainsi au monde naturel de retrouver sa résilience et de protéger la planète contre le changement climatique.

Droits fonciers et inclusion : une attention accrue portée aux femmes et (dans une moindre mesure) aux jeunes.

Les contributions reçues indiquent une importance accrue des droits fonciers des femmes et des jeunes au cours des quatre dernières années. Il y a une reconnaissance de la nécessité de s'attaquer

aux normes et pratiques sociales discriminatoires persistantes, qui sont parmi les plus grands obstacles se dressant entre les femmes et leurs droits à la terre et à la propriété. Cela met également en lumière la faible mise en œuvre des politiques, la capacité insuffisante à faire appliquer les lois et le manque de volonté politique. Bien que le travail dans ce domaine ne soit pas nouveau et qu'il reste encore beaucoup à faire, les contributions montrent l'émergence d'un nombre croissant d'initiatives visant à mieux faire connaître et reconnaître les droits fonciers des femmes et des jeunes.⁹

Pour souligner le fait que les femmes de la moitié des pays du monde ne sont pas en mesure de faire valoir des droits fonciers et de propriété égaux malgré les protections légales, une nouvelle campagne mondiale, *Stand For Her Land*,¹⁰ a été lancée en 2021. Elle vise à combler l'écart persistant entre le droit et la pratique dans le monde entier, afin que des millions de femmes puissent réaliser ces droits dans leur vie quotidienne. Toujours en 2021, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), lors de sa 79e session, a organisé une journée sur les droits des femmes et des filles autochtones, au cours de laquelle 44 organisations de femmes autochtones ont présenté leurs contributions écrites sur le CEDAW - beaucoup d'entre elles réclamant les droits des femmes autochtones à la terre (HCDH, 2021).

Cette prise de conscience renforcée se manifeste non seulement dans les revendications de droits fonciers par les femmes et les jeunes, mais aussi dans les revendications d'inclusion dans les processus de prise de décision sur la terre ; les deux sont intrinsèquement complémentaires et nécessaires afin d'équilibrer les relations de genre et de pouvoir sur les droits fonciers.

Ces avancées ont lieu dans le monde entier. En Asie, de plus en plus, les voix des femmes autochtones¹¹ ont exigé une plus grande participation à la prise de décision et le droit à la terre, aux territoires et aux ressources.¹² Dans des pays comme le Népal, où la politique foncière nationale de 2019 a introduit la propriété foncière conjointe, des mesures importantes ont été prises pour garantir les droits fonciers des femmes.¹³ En Afrique, les principaux changements ont concerné soit une reconnaissance accrue - grâce à la mobilisation collective pour influencer les lois et pratiques foncières - du leadership et de l'agence des femmes et des jeunes de la base,¹⁴ soit le développement de nouvelles politiques foncières qui introduisent des approches de gestion foncière plus transparentes et inclusives, une planification participative de l'utilisation des terres et un accès équitable et plus sûr à la terre pour les femmes et les jeunes.¹⁵ En Amérique latine, grâce à la participation active des femmes au plaidoyer et à la prise de décision, de nouvelles lois ont été adoptées en faveur des femmes rurales.¹⁶ Par exemple, au Guatemala, l'initiative 5452, qui demande l'adoption de la Ley de Desarrollo Económico de las Mujeres (LEYDEM), permet d'apporter un soutien aux initiatives et aux projets qui soutiennent et autonomisent les femmes.¹⁷

La terre comme droit de l'homme - reconnaissance des sans-terre et des colons informels

Ces quatre dernières années ont également vu se renforcer les appels à la reconnaissance des droits fonciers en tant que droits de l'homme. Cette reconnaissance vise à contrer les tendances actuelles de dépossession des terres, à développer le cadre international des droits de l'homme et à fournir un outil puissant pour aider les gens dans leur lutte pour le contrôle de la terre. Une approche basée sur les droits permet aux détenteurs de droits de revendiquer leurs droits tout en enjoignant les détenteurs d'obligations - principalement les États, mais aussi les acteurs non étatiques, y compris

les entreprises et les organisations internationales - à se conformer à leurs obligations et responsabilités.

Après l'expérience réussie de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), les membres et les partenaires de l'ILC ont continué à plaider pour la reconnaissance du droit humain à la terre, par exemple dans les processus du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH) en vue de l'adoption d'une Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP). Ils ont également défendu le droit à la terre dans les discussions actuelles sur une observation générale sur la terre au sein du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies (CESCR).¹⁸

Ces batailles se poursuivent, notamment dans les forums mondiaux, mais certains pays ont également fait pression pour que les droits de l'homme soient mieux intégrés dans les processus de réforme de la politique foncière. Le Népal a connu des changements politiques significatifs à cet égard, avec des amendements à la loi sur la réforme foncière et des règles visant à fournir des titres fonciers aux sans-terre et aux colons informels.¹⁹ Cependant, malgré l'approbation de lois, de politiques et de réglementations foncières davantage axées sur les personnes, leur mise en œuvre est encore loin de répondre aux besoins réels de réparation de l'exclusion et des inégalités.

Vers plus de responsabilité, de diligence raisonnable et de mécanismes de réclamation

L'inclusion des terres dans les Objectifs de développement durable (ODD) a été applaudie par beaucoup. À ce jour, cependant, seuls quelques pays ont officiellement présenté un rapport : 24 pays ont rendu compte de l'indicateur 1.4.2 des ODD, 27 pays de l'indicateur 5.a.1. et 35 pays de l'indicateur 5.a.2, et seulement cinq pays ont rendu compte des trois ODD fondamentaux relatifs aux terres.²⁰ Dans l'ensemble, même si les progrès sont lents, un certain nombre de tendances montrent au moins une certaine évolution vers plus de responsabilité, de diligence raisonnable et de mécanismes de réclamation aux niveaux local, national et international.

Les demandes d'une meilleure gouvernance foncière par le biais d'une bonne administration foncière et du respect des cadres juridiques et politiques, y compris par le biais de décisions de justice,²¹ sont une démonstration claire du changement et de l'importance que les citoyens attachent à la responsabilité. Cela est également démontré par le nombre de demandes de soutien en matière de stratégies de grief et de responsabilisation, en ce qui concerne les investissements existants, retardés ou bloqués ou les investissements en cours de changement de mains.²² Au niveau mondial, la Commission européenne a adopté début 2022 une proposition de directive sur la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises. Celle-ci vise à favoriser un comportement durable et responsable des entreprises tout au long des chaînes de valeur mondiales. Les entreprises seront tenues d'identifier, de prévenir, de mettre fin ou d'atténuer les effets négatifs de leurs activités sur les droits de l'homme, comme l'exploitation des travailleurs, et sur l'environnement. Pour la première fois, une telle proposition établit un devoir de diligence raisonnable dans le cadre de la durabilité des entreprises afin de traiter les impacts négatifs sur les droits de l'homme et l'environnement - y compris sur les terres. Il semble donc qu'un nouvel élan soit donné à la réglementation du comportement extraterritorial des entreprises européennes et nord-américaines (taxes sur les importations de carbone, devoir de diligence en matière de droits de l'homme, produits de base sur les risques de déforestation, modification des normes sur les

carburants et les énergies renouvelables, etc. Toutefois, l'efficacité des propositions existantes et leur mise en œuvre probable restent incertaines.

Démocratisation de l'utilisation des technologies et des données

Au cours des quatre dernières années, une impulsion mondiale a été donnée pour renforcer l'utilisation des données et des technologies dans le secteur foncier. Dans le contexte d'une meilleure responsabilisation, les initiatives en matière de données se sont multipliées, développant considérablement l'écosystème de données autour de la terre. Couvrant divers aspects liés à la terre (de la gouvernance à la perception de la sécurité foncière, en passant par les meurtres et le harcèlement des défenseurs des droits fonciers), du niveau local au niveau mondial, ces initiatives complètent et enrichissent des sources officielles souvent limitées. Les données foncières sont de plus en plus disponibles, ce qui rend les décisions liées à la terre potentiellement plus transparentes et inclusives. Des efforts supplémentaires sont toutefois nécessaires pour que ces données soient reconnues de manière plus formelle, afin de renforcer leur impact et leur potentiel de changement effectif.

Deuxièmement, et bien qu'il soit reconnu que la technologie est rarement la véritable solution aux problèmes fonciers socialement ancrés (et peut générer de nouveaux défis en soi), les contributions illustrent une accélération de la numérisation de l'administration foncière dans de nombreux pays. Ce phénomène est lié à une meilleure documentation et à la sécurisation des droits fonciers en général. Il existe de nombreux exemples de systèmes d'information foncière complets aux niveaux national et local, qui créent une base pour le développement de politiques foncières efficaces et de technologies numériques favorables aux pauvres dans la gouvernance foncière.²³ Le processus de numérisation, lorsqu'il est planifié et mis en œuvre de manière adéquate afin d'éviter la création de nouveaux obstacles, contribue également à une meilleure planification et à l'établissement de rapports, ainsi qu'à une plus grande transparence et responsabilité.

Section 2 : Des problèmes persistants, dans un contexte de crise mondiale

Les membres du CEI signalent l'émergence de nouveaux défis ainsi que la persistance de problèmes de longue date. Si toutes ces tendances ont une longue histoire, il est indéniable que de nouveaux défis, tels que la pandémie de COVID-19, ont exacerbé nombre d'entre elles.

Pressions sur les terres et acquisitions foncières à grande échelle, sans aucune amélioration en matière de durabilité, de transparence et d'inclusion.

Premièrement, les pressions exercées sur les terres continuent de croître. Bien que la ruée vers les terres à l'échelle mondiale ait atteint son apogée il y a plusieurs années et qu'elle se soit atténuée depuis, les acquisitions de terres à grande échelle (ALG) dirigées par les élites agro-industrielles restent une cause majeure d'accaparement de terres, d'expulsions et de conflits violents (Lay et al., 2021).

Outre les pressions croissantes, dix ans après l'envolée des investissements à grande échelle dans les pays en développement, il est désormais possible de commencer à les évaluer, et il est clair que leurs impacts donnent à réfléchir et sont en partie alarmants. Les résultats attendus en termes d'emploi ou de développement des infrastructures et des marchés ne se sont pas concrétisés. Pire,

l'expansion de la production sur les terres acquises fait peser de lourdes menaces sur les moyens de subsistance des populations rurales : de nombreuses communautés perdent leurs droits fonciers et leurs moyens de subsistance, des emplois sont perdus ou ne sont pas créés, et les habitats naturels sont menacés (39 % des ALS agricoles se situent au moins partiellement dans des zones de biodiversité sensibles) (Lay et al., 2021).

Bien que des progrès aient été réalisés en termes de gouvernance foncière et de politique nationale (voir encadré 1), le manque de mise en œuvre des politiques dans ce domaine est évident. Un rapport de Land Matrix souligne que 78 % de tous les accords fonciers évalués en Afrique présentent des niveaux insatisfaisants d'adoption et de mise en œuvre des Directives volontaires sur les régimes fonciers (VGGT) ; 20 % de tous les accords évalués ne respectent aucun des principes des VGGT. Les transactions foncières en Afrique sont généralement les moins performantes en ce qui concerne les processus consultatifs, le respect des lois et de la législation nationales et le respect des droits de tenure légitimes, y compris la tenure informelle des communautés locales et des peuples autochtones (Anseeuw et al., 2022).

Encadré 1 : Vers la responsabilité des entreprises en Ouganda - un des rares cas encourageants ?

Les expulsions illégales dues aux acquisitions foncières à grande échelle par le secteur des entreprises sont un problème de longue date en Ouganda et sont responsables de l'insécurité alimentaire dans les zones rurales et de l'augmentation de l'exode rural. Au début de l'année 2022, cependant, le président du pays a pris une position ferme contre ces abus en déclarant que toutes les expulsions de terres étaient illégales, à moins qu'elles ne soient effectuées avec le consentement des comités de sécurité des districts (Uganda Media Centre, 2022). Les défenseurs de la terre et de l'environnement espèrent que cela constituera une étape vers une protection plus forte des droits fonciers des IPLC dans le pays.

Plus récemment, l'expansion de l'exploration minière (Nkumba-Umpula et al., 2021) et des zones économiques spéciales, ainsi que l'évolution des modes d'utilisation des terres au sein des économies locales,²⁴ ont également fait l'objet d'une attention accrue. Par exemple, de grands projets ont été lancés au Népal (le projet hydroélectrique Likhu IV de 52,4 MW et le corridor Marsyangdi de 220 kV, qui fait partie d'une initiative d'expansion du réseau électrique dans le district de Lamjung) où les investisseurs n'ont pas réussi à obtenir le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) des communautés locales ou à verser des compensations à ceux dont les terres ont été détruites.²⁵

Ces observations négatives sont d'autant plus inquiétantes qu'après une décennie de déclin, les prix des matières premières remontent en flèche, principalement en raison d'un nouveau "super-cycle des matières premières" alimenté par la reprise économique post-COVID et des situations géopolitiques instables. Une autre ruée potentielle vers les terres se profile à l'horizon.

Inégalité des terres et utilisation non durable des terres et des ressources naturelles

Le projet de recherche "Uneven Ground : Land Inequalities at the Heart of Unequal Societies", mené par l'ILC et Oxfam et lancé en 2020, a clairement montré avec de nouvelles données l'état choquant de l'inégalité foncière. En utilisant une méthodologie basée sur des données d'enquête et en examinant l'inégalité de la valeur des terres, y compris les sans-terre, il souligne que l'inégalité foncière augmente dans la plupart des régions du monde et qu'actuellement, les 1 % d'exploitations

les plus importantes exploitent 70 % des terres agricoles, alimentant les systèmes alimentaires des entreprises.

En particulier, les niveaux les plus élevés d'inégalité foncière se trouvent en Asie du Sud et en Amérique latine, les 10 % de propriétaires fonciers les plus riches s'appropriant jusqu'à 75 % des terres agricoles et les 50 % les moins riches en possédant moins de 2 %. D'une manière générale, alors que dans les pays à faible revenu, la taille des exploitations agricoles diminue et leur nombre augmente, dans toutes les régions, mais surtout dans les pays à revenu élevé, les grandes exploitations deviennent plus grandes, ce qui marque une nette tendance à la concentration des terres (Anseeuw et Baldinelli, 2020).

Les conséquences réelles de cette tendance sur le terrain ressortent des contributions des membres de l'ILC, notamment ceux d'Amérique du Sud,²⁶ qui font état de la concentration croissante des terres et des ressources naturelles par le secteur des entreprises dans l'ensemble du système agroalimentaire. En particulier, l'achat de terres par des entreprises technologiques, dont les stratégies sont une combinaison de buts spéculatifs et productifs, semble être une tendance croissante. L'impact est délétère, avec la pollution des sols et des eaux, la déforestation et une crise environnementale globale. En Bolivie, par exemple, l'utilisation non durable et motivée par le profit des terres a été responsable d'incendies généralisés en Amazonie, qui ont détruit en 2019 environ cinq millions d'hectares de forêt tropicale.²⁷

Encadré 2 : Brésil - un calendrier d'exploitation des terres

En 2021, au Brésil, la Cour suprême a suspendu une affaire établissant un calendrier pour la reconnaissance des terres des peuples indigènes, qui ne peuvent être réclamées que si elles ont été occupées en 1988, année de la ratification de la constitution du pays. Le gouvernement de droite et le secteur des entreprises agricoles soutiennent l'application de ce délai, qui donnerait aux grandes entreprises agroalimentaires une plus grande sécurité juridique et intensifierait leur accumulation de terres et leur exploitation des ressources forestières et hydriques. Dans le même temps, cette disposition entraînerait l'expulsion des peuples autochtones dont l'occupation et l'utilisation des terres sont ancestrales et dont les territoires ne sont pas délimités²⁸ (Business & Human Rights Resource Centre, 2021a).

La crise climatique accentue les pressions sur les terres

Des millions de personnes en milieu rural souffrent déjà de la dégradation de l'environnement due au changement climatique, qui se fait sentir par des modifications des écosystèmes et de la capacité des terres, y compris des modifications de la productivité et de l'habitabilité des terres et de leur valeur sociale et économique et des modifications des systèmes d'utilisation des terres. Les communautés risquent de tomber dans une spirale descendante de pauvreté et d'inégalité croissantes, de troubles sociaux et de conflits. Les personnes marginalisées et privées de leurs droits, celles qui n'ont guère voix au chapitre ou d'influence sur les décisions cruciales, notamment les femmes, les jeunes et les populations autochtones, sont souvent les plus touchées par le changement climatique. Au cours des quatre dernières années, les crises liées au climat sont devenues plus visibles et plus prononcées, et elles sont de plus en plus fréquentes et intenses à mesure que le monde se réchauffe. Au rythme actuel, 90% des terres porteront l'empreinte de

l'homme d'ici 2050 - affectant de plus en plus de personnes directement ou indirectement par des pressions et des conflits accentués (UNCCD, 2022).

Des avancées importantes ont été réalisées dans la reconnaissance des droits fonciers et de la sécurité d'occupation comme solutions à la crise du changement climatique. Comme décrit dans la section 3, les instruments internationaux relatifs au climat reconnaissent de plus en plus le rôle des populations rurales et de la sécurité foncière dans l'adaptation au changement climatique et son atténuation. Cependant, bien que cette reconnaissance se soit traduite par de nouvelles ressources financières de soutien et d'autres engagements, au niveau mondial, ces engagements n'ont pas été mis en pratique. Jusqu'à présent, la plupart des contributions déterminées au niveau national (CDN) adoptées dans le cadre de l'Accord de Paris n'ont pas pris d'engagements spécifiques en matière de sécurisation des droits fonciers (RRI, 2016). De même, les CDN "améliorées" de 2020 et d'autres documents politiques connexes n'ont pas reconnu le rôle crucial des populations rurales, de leurs terres et de la sécurité d'occupation dans la réalisation des objectifs nationaux. Dans l'ensemble, ils ne parviennent pas à établir des actions, des objectifs et des politiques de soutien solides (Forest Declaration Platform, 2022 ; Veit, 2022). La reconnaissance limitée de l'accès coutumier aux terres et des droits fonciers peut entraîner une vulnérabilité accrue et une capacité d'adaptation réduite.

COVID-19 - les reculs des politiques et les fractures du territoire encore plus exposés

La pandémie de COVID-19 et les réponses politiques connexes ont eu un impact majeur sur la gouvernance foncière au cours des deux dernières années. Cela inclut des implications directes et indirectes sur les relations foncières au sein des communautés et des familles, avec une répartition déséquilibrée des rôles et des charges entre les sexes.

Sur le plan politique, nous avons assisté à des "reculs réglementaires" qui ont érodé les garanties sociales et environnementales, telles que celles protégeant les droits fonciers dans les processus d'investissement foncier.²⁹ Les contributions des membres de l'ILC montrent que la pandémie de COVID-19 a exacerbé l'inégalité et l'insécurité foncières.³⁰ En Bolivie, l'élite agro-industrielle a profité de la pandémie pour faire pression en faveur d'un raccourcissement des processus d'attribution des titres fonciers, au détriment des petits agriculteurs, et a obtenu l'approbation du gouvernement pour de nombreuses concessions au secteur privé - dont beaucoup ont été retirées par la suite - et l'introduction de nouvelles semences génétiquement modifiées.³¹

La pandémie a également bouleversé de nombreux plans de réforme agraire. En Afrique du Sud, le budget de la réforme agraire a été détourné pour aider les agriculteurs à produire des denrées alimentaires. Cependant, alors que le gouvernement était en première ligne pour aider les petits agriculteurs à traverser la grave crise alimentaire, aucune attention n'a été accordée à la structure du système alimentaire et à sa nature fortement centralisée et axée sur le profit.³²

Nombreux sont ceux qui s'attendent à ce que, dans un contexte post-pandémique, les pays à revenu faible et intermédiaire dépendant des ressources soient soumis à une pression accrue pour promouvoir des investissements à grande échelle, dans le cadre des efforts de relance économique. Cela est susceptible de générer une pression supplémentaire sur les droits fonciers, les sauvegardes et les activistes.³³

Encadré 3 : L'impact de la pandémie sur les pasteurs de Mongolie

En Mongolie, la pandémie de COVID-19 a mis un terme au processus de décentralisation de la gouvernance foncière, entraînant des restrictions sur l'utilisation des terres pour les personnes qui dépendent des pâturages pour leur subsistance, avec des impacts environnementaux importants. Les pasteurs ont été gravement touchés par les limitations imposées à la mobilité des éleveurs et à leur utilisation des ressources naturelles, ainsi que par les difficultés à accéder aux marchés des produits alimentaires et d'élevage et à acheter les produits et les aliments dont ils ont besoin en raison de la hausse des prix. Les membres de l'Alliance pastorale d'Asie centrale (CAPA) ont plaidé pour la révision des accords d'utilisation des terres de parcours avec des dispositions spécifiques à la COVID, afin de renforcer la responsabilité de ces accords et de prendre en compte les mouvements saisonniers variables des terres de parcours dus aux limitations de la COVID-19.³⁴

Désenchantement rural, migration (des jeunes) et conflits fonciers - accentués par les crises mondiales

La persistance des conflits fonciers ressort clairement de plusieurs contributions. Il existe des problèmes profondément enracinés qui resurgissent périodiquement. Une contribution de Palestine dénonce la confiscation de terres, notamment agricoles, par Israël.³⁵ Une autre, en provenance du Sénégal, explique comment la corruption foncière exacerbe les conflits ainsi que les inégalités et les injustices sociétales.³⁶ Ces problèmes ne sont pas nouveaux, mais ils ont pris de l'ampleur au cours des quatre dernières années, aggravés par les crises actuelles. Le changement climatique et ses effets sur la rareté des terres, combinés à la croissance démographique dans certaines régions, accroissent la concurrence pour l'utilisation des ressources.³⁷ La dégradation des terres et la désertification génèrent des conflits pour l'utilisation des pâturages : au Kazakhstan, entre les propriétaires illégaux de grandes quantités de terres et les utilisateurs de pâturages ; au Kirghizstan, pour l'utilisation saisonnière des pâturages entre les régions administratives ; et en Mongolie, entre les éleveurs entrants et les communautés locales pendant les saisons de sécheresse et de gel.³⁸

La pandémie et l'inégalité des terres rendent les conflits fonciers non seulement plus graves et plus fréquents, mais aussi plus structurels. En tant que tels, les problèmes liés à la terre dépriment les perspectives rurales en général, poussent à une plus grande migration, en particulier chez les jeunes, et alimentent une spirale de conflits et d'instabilité supplémentaires.

Le cas du Guatemala illustre comment le manque d'investissements publics pour soutenir les moyens de subsistance ruraux, aggravé par les fermetures COVID-19 et un désinvestissement encore plus important ainsi que par les catastrophes liées au climat, a accéléré les migrations internes et internationales, les jeunes agriculteurs en particulier quittant leurs terres. Cette contribution souligne que presque tout le monde a connu un certain degré d'incertitude quant au sort de ses terres et à l'origine de son prochain repas.³⁹

Les contributions du Mexique, de l'Afrique du Sud, de l'Ouganda, du Cameroun, de l'Albanie et de l'Indonésie montrent que c'est une tendance commune à toutes les régions au cours des quatre dernières années. Dans ces pays, un nombre plus élevé de jeunes, en particulier ceux qui appartiennent à des communautés indigènes et paysannes, ont choisi de migrer vers les zones urbaines ou à l'étranger en raison de la pénurie de terres, de l'exclusion sociale et de la pauvreté en général.⁴⁰ À son tour, la migration est également une cause de problèmes liés à la gouvernance foncière et à la gestion locale des terres.⁴¹

Intensification de la criminalisation et de la répression des défenseurs de la terre, des autochtones et de l'environnement

Les quatre dernières années ont vu une intensification globale de la criminalisation et de la répression des défenseurs de la terre, des autochtones et de l'environnement. En 2020, Global Witness a documenté un nombre record de 227 défenseurs de la terre et de l'environnement (LED) assassinés (Global Witness, 2021), tandis que des données récemment publiées par le Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme montrent que sur les 615 attaques contre des défenseurs des droits de l'homme documentées en 2021, 70 % étaient dirigées contre des défenseurs des droits climatiques, fonciers et environnementaux (Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme, 2021b). Ces chiffres, aussi choquants soient-ils, continuent de ne représenter qu'une petite partie de la violence réelle perpétrée contre ces défenseurs et leurs communautés, qui est encore trop invisible.

La répression des défenseurs des droits fonciers a été exacerbée dans le contexte de la pandémie, qui a aggravé les conflits de longue date et a vu le retrait des acteurs étatiques dans les régions d'activité commerciale et de conflit.⁴² Au cours de la pandémie, de nouveaux types d'attaques ont pris de l'ampleur - notamment le harcèlement, les expulsions et les démolitions - et les défenseurs des droits humains autochtones ont été particulièrement exposés.⁴³

Ces dernières années, cependant, de nouveaux réseaux et plateformes ont vu le jour, cherchant à sensibiliser et à surveiller les menaces auxquelles sont confrontés les défenseurs des droits fonciers. Dans le cas du groupe de travail sur les données d'ALLIED, il s'agit de créer une base de données intégrée sur les attaques non mortelles qui permet de mieux cerner les menaces pesant sur les défenseurs.⁴⁴

En 2020, alors que Global Witness a recensé 137 meurtres de DEL dans cinq pays où les défenseurs sont confrontés à des niveaux de violence élevés,⁴⁵ le groupe de travail sur les données a recensé 355 attaques non mortelles contre 536 personnes, communautés, organisations et groupes non affiliés distincts. Parmi ces attaques, 86% ont été perpétrées contre des peuples autochtones, des membres et des dirigeants de communautés, tandis que 60% des personnes attaquées défendaient la terre et le territoire, et 21% supplémentaires défendaient les droits coutumiers.

Les États ne surveillent pas systématiquement ces attaques (ILC et ALLIED, 2021), en raison de leur implication directe et de leur collusion, ce qui a laissé aux collecteurs de données de la société civile le soin de combler cette lacune. Toutefois, ce travail n'est pas sans risques importants. Les organisations locales connues pour leur soutien à ces défenseurs sont également largement ciblées, et la persécution de leurs membres augmente en conséquence.⁴⁶

Section 3 : Les crises mondiales, et la reconnaissance de la centralité de la terre dans leurs solutions, conduisent à une mobilisation accrue autour de la terre.

En plus d'exercer une pression importante sur les droits fonciers, le nombre et l'urgence des crises mondiales actuelles sensibilisent et encouragent la mobilisation autour de la terre, en vue d'un avenir globalement plus durable, résilient et inclusif.

Tout d'abord, au sein du secteur foncier, le nombre de collectifs et de mouvements a bourgeonné aux niveaux local et national depuis 2018, avec pour objectifs de défendre les droits fonciers, de soutenir ceux qui luttent pour les droits fonciers et environnementaux ou plus largement de soutenir un développement foncier plus durable et inclusif. Les exemples sont nombreux, mais on peut en donner quelques-uns sur la base des contributions reçues. L'Afrique du Sud, l'Ouganda et le Sénégal ont vu se multiplier les engagements multi-acteurs, les partenariats, les mouvements et les initiatives de plaidoyer visant à réformer le droit foncier et à le mettre en œuvre pour combler le fossé entre le droit foncier et la pratique.⁴⁷ En Mongolie, un mouvement de grande ampleur a vu le jour en faveur de la reconnaissance de l'agriculture pastorale et de l'utilisation durable des terres de parcours et de l'agriculture familiale, par opposition à des pratiques moins durables telles que l'agriculture industrielle.⁴⁸ La RDC, Madagascar et le Guatemala - pays touchés par les meurtres de LEDS - ont connu d'importantes mobilisations pour suivre ces incidents afin d'en documenter la nature et de fournir un soutien juridique et financier ciblé.⁴⁹

Au niveau mondial, la mobilisation consiste à fixer des priorités et à faire en sorte que la terre reste une priorité de l'agenda politique. Pour ce faire, la communauté foncière au sens large a lancé des initiatives mondiales, promouvant des actions concrètes à tous les niveaux. Ainsi, dans le but d'intensifier la mobilisation et l'action au niveau national et dans le cadre du 10^e anniversaire des VGGT, une pression a été exercée pour le renouvellement des engagements nationaux au niveau mondial. En outre, un Agenda foncier mondial et un Cadre d'action mondial ont été formulés pour mobiliser de nouveaux engagements politiques concrets et visibles ; créer des forums mondiaux sur la sécurité foncière pour le dialogue et l'orientation stratégique ; établir des mécanismes de responsabilité mondiaux pour suivre les progrès ; et catalyser et augmenter le financement de la sécurité foncière (Cadre d'action, 2022).⁵⁰ Ce mouvement mondial sur la terre pousse toutes les parties prenantes à agir maintenant et à agir ensemble dans le cadre d'une approche renforcée, plus large et mieux coordonnée, ce qui est nécessaire pour provoquer un changement pour et depuis le secteur foncier.

Deuxièmement, il est de plus en plus reconnu que la terre et les droits fonciers sont intrinsèquement liés à d'autres défis mondiaux (Anseeuw et Baldinelli, 2020). S'attaquer aux problèmes liés à la terre et aux droits fonciers est donc de plus en plus considéré comme ayant le potentiel de produire des résultats positifs significatifs pour l'humanité et la planète. Il devient également évident que pour que les droits fonciers aient un impact plus large, il ne suffit pas de les aborder isolément.

Encadré 4 : Les différents liens entre le foncier et le développement durable - exemples de contributions

Comme le soulignent les contributions des membres et partenaires de l'ILC, au cours des quatre dernières années, l'interdépendance de la terre a été très évidente en ce qui concerne l'équité, l'inclusion sociale et la jeunesse, le changement climatique et les systèmes alimentaires durables.

La terre pour l'équité et l'inclusion sociale, notamment pour les jeunes : Les droits et l'accès à la terre sont inextricablement liés à l'inclusion sociale et à la justice intergénérationnelle. Alors que la tendance générale dans de nombreux pays africains est un fort exode rural, notamment des jeunes, les contributions montrent non seulement un intérêt accru pour la terre⁵¹ mais aussi un intérêt pour la résolution des problèmes fonciers afin de fournir des solutions pour l'inclusion sociale et l'autonomisation. Par exemple, une contribution du Lesotho indique que les jeunes acquièrent

d'avantage de terres agricoles et choisissent l'agriculture comme mode de vie, comme alternative à la migration.⁵²

Les droits fonciers pour le changement climatique - vers l'atténuation, l'adaptation et la restauration : Une plus grande attention est également accordée au lien entre les droits fonciers et le changement climatique, soulignant le fait que la planète ne peut être sauvée sans droits fonciers et que cela doit impliquer les communautés locales et les peuples autochtones. Par exemple, en 2021, l'Assemblée écossaise sur le climat (une assemblée de citoyens qui se penche sur la manière de faire face à la crise climatique) a recommandé un "mouvement rapide et décisif sur la réforme du régime foncier", permettant l'introduction de nouveaux financements pour investir dans des projets communautaires d'action climatique.⁵³ En Afrique du Sud, des groupements de la société civile travaillant sur l'adaptation au changement climatique se sont réunis avec ceux qui travaillent sur la réforme foncière et agraire pour produire une série de propositions politiques et législatives très spécifiques et pragmatiques en vue de faire pression sur le gouvernement.⁵⁴

Droits fonciers et systèmes de production et d'alimentation durables et inclusifs : On observe un élan croissant en faveur d'une compréhension et d'une approche plus holistique des systèmes alimentaires à différents niveaux, y compris la terre,⁵⁵ afin de promouvoir des pratiques agricoles plus durables telles que l'agroécologie. Au Brésil, la construction d'un mouvement à grande échelle, bien qu'en cours depuis longtemps, s'est intensifiée, promouvant les effets positifs de l'agroécologie, tels que la restauration des écosystèmes et le soutien des systèmes alimentaires locaux, afin de garantir plus d'équité et de justice, notamment pour les plus vulnérables.⁵⁶

Cette prise de conscience croissante que la terre joue un rôle important et central dans la réponse à de nombreux défis mondiaux conduit à des approches plus collaboratives et intégrées et à des alliances entre la communauté foncière et d'autres groupes intéressés. Les questions relatives à la terre et aux droits fonciers sont ainsi passées au premier plan, même dans les domaines du climat, de l'alimentation et autres. La conférence COP26 sur le changement climatique, qui s'est tenue à Glasgow, en est un bon exemple : les discours publics et les initiatives de suivi (financement et soutien) ont davantage reconnu les liens étroits entre les droits fonciers collectifs et le changement climatique, ainsi que l'importance de soutenir les droits des IPLC sur les territoires dans les stratégies de lutte contre le changement climatique. Ce point a également été souligné dans un récent rapport du GIEC (GIEC, 2022). De même, la question foncière a occupé une place prépondérante lors du Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires (UNFSS) en 2021, les consultations du volet d'action 4 et les dialogues indépendants appelant à faire de la terre un élément central de la construction de systèmes alimentaires plus durables (ILC, FAO et GLTN, 2021 ; Veit, 2022). Un autre exemple est celui des nouveaux instruments internationaux, tels que l'UNDROP et d'autres⁵⁷, qui promeuvent le droit à la terre non seulement comme un droit de l'homme mais aussi comme une considération essentielle pour les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales afin de soutenir leur droit à la vie, à l'intégrité physique et mentale, à la liberté et à la sécurité de la personne.

Comme nous l'avons déjà dit, pour que les droits fonciers aient un impact plus large, il ne suffit pas de les aborder de manière isolée. Les actions et initiatives décrites ici représentent des efforts vers une approche renforcée, plus large et mieux coordonnée au sein de la communauté foncière mais aussi en collaboration avec d'autres communautés, ce qui est nécessaire pour changer le secteur foncier, main dans la main avec l'action globale sur le changement climatique, la durabilité socio-environnementale et les sociétés égales, inclusives et ouvertes. Le Forum mondial de la terre en

Jordanie représente une opportunité pour les membres de l'ILC de discuter et de renforcer leur accord autour d'une réponse commune.

Conclusion : progrès et perspectives ainsi que reculs majeurs pour les droits fonciers entre 2018 et 2022.

Des progrès ont été réalisés en matière de droits fonciers entre 2018 et 2022. Bien que le degré de changement varie, dans plusieurs cas, des mesures ont été prises en vue de la reconnaissance des droits fonciers en tant que droits de l'homme, du renforcement des droits des femmes et des IPLC, de la responsabilisation accrue dans le secteur foncier avec une utilisation plus forte des données et de la technologie, ainsi que des mécanismes de diligence raisonnable et de réclamation aux niveaux local, national et international.

Cependant, la période 2018-2022 a également été marquée par des reculs pour les droits fonciers, fortement accentués par des crises mondiales telles que le changement climatique, le creusement des inégalités et la pandémie de COVID-19. Ces crises accélèrent les pressions sur les terres et entraînent une utilisation non durable des terres et des ressources naturelles, ainsi que des conflits fonciers et une intensification de la criminalisation des défenseurs de la terre, des autochtones et de l'environnement, exposant encore davantage les fractures foncières et le désenchantement rural, en particulier pour les jeunes. Mais, en raison des problèmes graves et des urgences qu'elles mettent en évidence, ces crises ont également déclenché des mobilisations indispensables et des actions plus coordonnées en ce qui concerne la terre et les droits fonciers. La nécessité de s'attaquer à la question des droits fonciers apparaît de plus en plus clairement. Des approches renforcées, plus larges et mieux coordonnées voient le jour, parallèlement à une action mondiale sur le changement climatique, la durabilité socio-environnementale et les sociétés égales, inclusives et ouvertes. Cependant, il est urgent d'en faire plus pour les droits fonciers et pour une planète plus résiliente, durable et inclusive.

Références

Anseeuw, W., Baldinelli, G.M. (2020). "Uneven Ground : L'inégalité foncière au cœur des sociétés inégalitaires". Rome : Coalition internationale pour l'accès à la terre.

<https://www.landcoalition.org/en/uneven-ground/>

Anseeuw, W., Bourgoin, J., Harding, A. (2022). "Peu de progrès dans la pratique : Évaluation de la transparence, de l'inclusivité et de la durabilité dans les acquisitions foncières à grande échelle en Afrique". Pretoria : Université de Pretoria.

Business & Human Rights Resource Centre (2021a). "Brésil : Supreme Court suspends vote of time frame that threatens indigenous land rights". <https://www.business-humanrights.org/en/latest-news/brazil-supreme-court-suspends-vote-of-time-frame-that-threatens-indigenous-land-rights/>

Business & Human Rights Resource Centre (2021b). "Défenseurs des droits de l'homme et entreprises en 2021 : Protecting the rights of people driving a just transition". <https://www.business-humanrights.org/en/from-us/briefings/hrds-2021/human-rights-defenders-business-in-2021-protecting-the-rights-of-people-driving-a-just-transition/>

Cotula, L., Anseeuw, W. et Baldinelli, G.M. (2018). " Land 2015-2018 : Tendances de la gouvernance foncière ". Rome : Coalition internationale pour l'accès à la terre.

https://d3o3cb4w253x5q.cloudfront.net/media/documents/2018_en_land_paper_1_ONLINE.pdf

Plate-forme de déclaration sur les forêts (2022). "Sink or swim : How Indigenous and community lands can make or break nationally determined contributions". <https://674644-2215740-raikfcquaxqncofqfm.stackpathdns.com/wp-content/uploads/2022/03/Sink-or-swim-IPLC-lands-and-NDCs.pdf>

"Cadre d'action : Sécurité des régimes fonciers pour les personnes, la planète et la prospérité" (2021). https://d3o3cb4w253x5q.cloudfront.net/media/documents/F4A_Zero_13_july_2021_-_FINAL.pdf

Global Witness (2021). " Dernière ligne de défense : Les industries à l'origine de la crise climatique et les attaques contre les défenseurs de la terre et de l'environnement ". Londres : Global Witness.

<https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/last-line-defence/>

ILC et ALLIED (2021). "Une lacune cruciale : les limites des données officielles sur les attaques contre les défenseurs et pourquoi c'est inquiétant".

https://d3o3cb4w253x5q.cloudfront.net/media/documents/a_crucial_gap_low_res.pdf

ILC, FAO et GLTN (2021). "Régime foncier et systèmes agroalimentaires durables". Rome.

<https://doi.org/10.4060/cb7154en>

ILC, Landesa et Oxfam (2020). " 5 ans plus tard . Progrès vers les engagements des ODD en matière de droits fonciers : Que pouvons-nous apprendre des examens nationaux volontaires (ENV) de 2020 et de la base de données mondiale des indicateurs des ODD ? ". ILC/Landesa/Oxfam,

https://d3o3cb4w253x5q.cloudfront.net/media/documents/2020_9_sdg_5_years_later_1.pdf.

GIEC (2022). "Changements climatiques 2022 : Impacts, adaptation et vulnérabilité. Contribution du groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat" [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor et al. (eds.)]. Cambridge University Press. <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-ii/>

Lay, J. , Anseeuw, W. , Eckert, S. , Flachsbarth, I. , Kubitz, C. , Nolte, K. et Giger, M. (2021). " Faire le point sur la ruée mondiale vers les terres : Peu d'avantages pour le développement, beaucoup de risques humains et environnementaux. Rapport analytique III". Berne, Montpellier, Hambourg, Pretoria : Centre pour le développement et l'environnement, Université de Berne ; Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement ; Institut allemand d'études mondiales et régionales ; Université de Pretoria. <https://landmatrix.org/resources/land-matrix-analytical-report-iii-taking-stock-of-the-global-land-rush/>

Nkumba-Umpula, E., Buxton, A., Schwartz, B. (2021). "Des îles de responsabilité ? Corporate sourcing of artisanal cobalt in the Democratic Republic of Congo". Londres : IIED, <https://pubs.iied.org/20436iied>

HCDH (2021). " Journée de débat général sur " Les droits des femmes et des filles autochtones ". HCDH, <https://www.ohchr.org/en/events/days-general-discussion-dgd/2021/day-general-discussion-rights-indigenous-women-and-girls#:~:text=Durant%20sa%2079e%20session%2C%20était,leHaut%20Commissaire%20aux%20droits%20de%20l'homme>

Pearce, F. (2016). "Common Ground : Garantir les droits fonciers et sauvegarder la terre". Oxfam, ILC, Initiative pour les droits et les ressources Oxford : Oxfam. <https://policy-practice.oxfam.org/resources/common-ground-securing-land-rights-and-safeguarding-the-earth-600459/>

Rights and Resources Initiative (RRI) (2016). "Les peuples autochtones et les régimes fonciers des communautés locales dans les INDCs. Status and Recommendations". https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2016/04/Indigenous-Peoples-and-Local-Community-Tenure-in-the-INDCs-Status-and-Recommendations_RRI_April-2016.pdf

Tseng, T. -W., Robinson, B., Bellemare, M. et al. (2021). "Influence des interventions foncières sur le bien-être humain et les résultats environnementaux". *Nature Sustainability*, 4, 242-251 (2021). <https://www.nature.com/articles/s41893-020-00648-5>

UNCCD (2022). "Neutralité de la dégradation des terres". UNCCD. <https://www.unccd.int/land-and-life/land-degradation-neutrality/overview>

Centre des médias ougandais (2022). "Le président Museveni interdit les expulsions de terres". <https://www.mediacentre.go.ug/media/president-museveni-bans-land-evictions>

Veit, P. (2022, à paraître). "Sécuriser les droits fonciers pour lutter contre la crise climatique". Rome : Coalition internationale pour l'accès à la terre.

Notes

- ¹ Bolivie, Brésil, Cameroun, Chili, République démocratique du Congo, France, Guatemala, Inde, Indonésie, Italie, Kenya, Kirghizstan, Lesotho, Madagascar, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Niger, Palestine, Écosse, Sénégal, Tunisie, Ouganda.
- ² Les contributions proviennent des quatre régions de l'ILC : Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes (ALC), et Europe, Moyen-Orient et Afrique du Nord (EMENA).
- ³ Contribution d'Isaac Opolot, Ligue nationale de défense des terres, Ouganda.
- ⁴ Contribution de Reconcile, Kenya.
- ⁵ Jugement de la Haute Cour d'Afrique du Sud, Division KwaZulu-Natal, Pietermaritzburg.
https://www.groundup.org.za/media/uploads/documents/itb_judgment_11_june_2021.pdf
- ⁶ Contribution de l'AFRA, Afrique du Sud.
- ⁷ Contributions de CLS, Écosse ; NFCFPA, Albanie ; CONGCOOP et CCDA, Guatemala.
- ⁸ Contribution de l'Observatorio Ciudadano, Chili.
- ⁹ Contributions de l'ERND, RDC ; et du CSRC, Népal.
- ¹⁰ Stand For Her Land. "Ses droits. Sa terre. Un meilleur avenir pour nous tous". <https://stand4herland.org/>
- ¹¹ Des militantes autochtones telles que Janie Lasimbang (Malaisie), Rukka Sombolinggi (Indonésie) et Kakay Tolentino (Philippines) ont donné le ton et amplifié les préoccupations relatives à la reconnaissance des droits fonciers des femmes autochtones.
- ¹² Contribution de l'AIPP, Philippines.
- ¹³ Contribution du CSRS, Népal.
- ¹⁴ Contributions de Isaac Opolot, NDL, Ouganda ; ERND, RDC ; et UCOBAC, Ouganda.
- ¹⁵ Contributions du Réseau des Organisations de Pasteurs et Éleveurs du Niger, Niger ; et de FIANTSO, Madagascar.
- ¹⁶ Contributions de Red de Productores de Servicios Ambientales Asociación Civil, Mexique ; CONGCOOP et CCDA, Guatemala.
- ¹⁷ Contribution du CONGCOOP, Guatemala.
- ¹⁸ Contribution de l'IIED.
- ¹⁹ Contribution de LGWG, Népal.
- ²⁰ Données publiées par les dépositaires au nom des pays, qui leur sont officiellement communiquées. Voir la base de données mondiale sur les ODD : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal>. Voir également le mémoire de l'ILC, Landesa et Oxfam (2020). "5 ans plus tard . Progrès vers les engagements des ODD en matière de droits fonciers" dans la section des références.
- ²¹ Contribution de l'AFRA, Afrique du Sud.
- ²² Contribution de l'IIED.
- ²³ Contributions de APIU/IFAD, Kirghizstan ; LGWG, Népal ; UCOBAC, Ouganda ; IPAR, Sénégal ; CONGCOOP, Guatemala.
- ²⁴ Contribution de l'IIED.
- ²⁵ Contribution de l'AIPP, Philippines.
- ²⁶ Contributions du Centro de Desenvolvimento Agroecológico Sabiá, Brésil ; CONGCOOP et CCDA, Guatemala.
- ²⁷ Contribution de la Fundación TIERRA, Bolivie.
- ²⁸ Contribution du Centro de Desenvolvimento Agroecológico Sabiá, Brésil.
- ²⁹ Contribution de l'IIED.
- ³⁰ Contributions de la Fundación TIERRA, Bolivie ; Isaac Opolot, NDL, Ouganda ; ERND, RDC ; JASIL, Mongolie.
- ³¹ Contribution de la Fundación TIERRA, Bolivie.
- ³² Contribution de l'AFRA, Afrique du Sud.
- ³³ Contribution de l'IIED.
- ³⁴ Contribution de JASIL/CAPA, Mongolie.
- ³⁵ Contribution de l'ACAD, Israël.
- ³⁶ Contribution de Modou Dia, Sénégal.
- ³⁷ Contribution de CED, Cameroun.
- ³⁸ Contribution de JASIL/CAPA, Mongolie.

-
- ³⁹ Contribution du CCDA, Guatemala.
- ⁴⁰ Contributions de Red de Productores de Servicios Ambientales Asociación Civil, Mexique ; AFRA, Afrique du Sud ; Isaac Opolot, NLDL, Ouganda ; CED, Cameroun ; NFCFPA, Albanie ; JKPP, Indonésie.
- ⁴¹ Contribution de CED, Cameroun.
- ⁴² Contribution de l'IIED.
- ⁴³ Contribution de l'AIPP, Philippines.
- ⁴⁴ Voir : <https://environment-rights.org/allied/our-work/data-collection/>
- ⁴⁵ Contributions du CCDA, Guatemala ; Reconcile, Kenya ; Red de Productores de Servicios Ambientales Asociación Civil, Mexique ; AIPP, Philippines.
- ⁴⁶ Contribution du CCDA, Guatemala.
- ⁴⁷ Contributions de AFRA Afrique du Sud ; UCOBAC, Ouganda ; IPAR, Sénégal.
- ⁴⁸ Contribution de JASIL/CAPA, Mongolie.
- ⁴⁹ Contributions de ERND, RDC ; FIANTSO, Madagascar ; CCDA, Guatemala.
- ⁵⁰ Voir : "Cadre d'action : Sécurité des régimes fonciers pour les personnes, la planète et la prospérité" (2021). https://d3o3cb4w253x5g.cloudfront.net/media/documents/F4A_Zero_13_july_2021_-_FINAL.pdf
- ⁵¹ Contributions de ERND, RDC ; UCOBAC, Ouganda.
- ⁵² Contribution de la Land Administration Authority, Lesotho.
- ⁵³ Contribution de CLS, Écosse.
- ⁵⁴ Contribution de l'AFRA, Afrique du Sud.
- ⁵⁵ Contribution de l'IIED.
- ⁵⁶ Contribution du Centro de Desenvolvimento Agroecológico Sabiá, Brésil.
- ⁵⁷ D'autres exemples sont la terre à la Commission des Nations unies sur le statut des femmes (CSW) et l'égalité entre les générations ; la Commission des Nations unies pour la lutte contre la désertification (UNCCD) ; et la Convention sur la diversité biologique (CBD).